

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 23 septembre 2024

N° DE LA DELIBERATION : 2024047

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Buchon Christine, Croxo Charles, CROXO Stéphanie, Lafont Eric, LAINE Jean-Michel, Ozil Cyril, Recht Caroline

Absents : BONOT Anne-Marie procuration à OZIL Cyril, BOURGUET Sébastien procuration à LAFONT Eric, OZIL Sylvain procuration à CROXO Stéphanie, SAUVAYRE Jean-Luc procuration à LAINE Jean-Michel.

A été nommé secrétaire : Mme CROXO Stéphanie

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 18/09/2024

Date d'affichage : 18/09/2024

Objet de la délibération : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT LA POSTE AGENCE COMMUNALE

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact la poste agence communale.

Cette convention est prévue pour une durée de 9 ans à compter du 01/12/2024.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE
LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE A L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES

La convention avec La Poste pour une durée de 9 ans à compter du 01/12/2024.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document et actes utiles à sa mise en oeuvre, en cours ou à venir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr